

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-ESTEPHE****SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JUIN 2023**

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

Date d'envoi de la convocation : 15 juin 2023

Date d'affichage : 15 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un du mois de juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ESTEPHE convoqué par Madame le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Présidente de séance : Michelle SAINTOUT, Maire

Présents : Michelle SAINTOUT, Jean VIANDON, Martine MANDÉ, Thomas LASSALE, Nicole GOUZIL, Jean-Pierre PAOLANTONI, Carmen FAUCHEY, Danielle DA ROCHA, Patricia CÉCINAS, Claude GAUZARGUES, Marc DRUESNE, Agnès CHATARD, Nicolas MIQUAU, Romain CERVINO

Absents excusés : Éliane ZAKA, Rémi DENJEAN, Pierre BRAQUESSAC procuration à Marc DRUESNE, Olivier MANEIRO procuration à Claude GAUZARGUES, Laurie LAPOULE procuration à Romain CERVINO

Secrétaire de séance : Thomas LASSALE

DÉLIBÉRATION N° 08-21062023 :**OBJET : CESSION IMMOBILIÈRE : CABINET MÉDICAL SITUÉ 2 RUE DES ÉCOLES**

Michelle SAINTOUT, Maire, explique à l'assemblée que par courrier en date du 28 avril 2023, reçu en Mairie le 02 mai 2023, Mesdames Cécile LARIBE et Roxane BASTIDE ont manifesté leur souhait d'acquérir le Cabinet Médical situé 2, rue des Écoles, cadastré sous les N° 2159 – 2002 – 2162, Section A, d'une superficie totale de 201 m², au sein duquel elles exercent leurs activités d'hypnothérapie et d'ostéopathie.

Mesdames LARIBE et BASTIDE ont monté un projet pour un prêt bancaire. Ce projet porte sur le développement de leurs activités d'ostéopathie ainsi qu'une partie bien être avec bulle de flottaison, médecine chinoise, acupuncture, accompagnement à la parentalité et thalasso bain bébé.

Mesdames LARIBE et BASTIDE s'engagent à reconduire le bail professionnel conclu avec les infirmières qui occupent actuellement une partie de l'immeuble en fonction de la volonté de celles-ci.

Pour mémoire, la collectivité a acheté le Cabinet Médical à la SCI DOMEYNE pour un montant de 105 000 € en 2015. A cette époque, le Cabinet Médical a été évalué par l'inspecteur des finances publiques du service France Domaine à 100 000 €. Ce bien est porté à l'actif de la Commune au compte 2138 sous le numéro inventaire « CABINET MEDICAL » pour une valeur de 107 642,16 €.

Considérant les frais engagés sur celui-ci depuis cette date, les élus, en réunion de travail du 15 mai 2023, ont émis un avis favorable à cette cession au prix de 115 000 €. Madame le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur celle-ci.

Entendu l'exposé de Michelle SAINTOUT, Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants (présents et représentés) :

- **ACCEPTE** la cession du Cabinet Médical situé 2, rue des Écoles, cadastré sous les N° 2159 – 2002 – 2162, Section A, d'une superficie totale de 201 m², à Mesdames Cécile LARIBE et Roxane BASTIDE au prix de 115 000 € (cent quinze mille euros) ;
- **APPROUVE** que l'engagement de reconduire le bail professionnel conclu avec les infirmières soit inséré dans l'acte notarié ;
- **DIT** que tous les frais liés à cette cession seront à la charge des acquéreurs ;
- **DIT** que l'ensemble des démarches liées au changement de destination du bien seront effectuées par les acquéreurs ;
- **AUTORISE** Michelle SAINTOUT, Maire, à signer l'acte notarié et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette cession.

Votants : 17 (14 + 3 procurations)		Votes exprimés : 17
Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Michelle SAINTOUT

Le secrétaire de séance,
Thomas LASSALE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire par le Maire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture le 27 juin 2023

ID Télétransmission : 033-213303951-20230621-DELIB8-21062023-DE

Et de son affichage le 28 juin 2023

Et de sa publication sur le site Internet de la collectivité le 28 juin 2023